



LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h
- Route à chaussées séparées : 100 km/h
- Autoroute : 120 km/h

Limitations de vitesse pour les véhicules tractant une caravane et les camping-cars

- Hors agglomération : 70 km/h,
- Route à chaussées séparées : 80 km/h,
- Autoroute : 100 km/h.

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

0,5 g/l et 0,2 g/l pour les conducteurs novice (-3 ans permis) et professionnels.

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite (de 250 à 2500€ d'amende)

Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres autorisé (les amendes varient de 500 à 2500€)

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.

Les enfants de moins de 12 ans et qui mesurent moins de 150 cm doivent être installés dans des sièges homologués adaptés à leur morphologie.

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

Equipement obligatoire à bord du véhicule

- 1 triangle de signalisation (celui-ci doit être disposé 50m en amont du véhicule en cas d'arrêt sur la chaussée),
- 1 gilet rétroréfléchissant à conserver dans l'habitacle, et non dans le coffre.

L'allumage des feux de croisement est obligatoire de jour comme de nuit sur certaines portions de route (ex: l'A25 entre Aveiro et Vilar Formoso).

Utilisation d'un détecteur de radars interdite

INFOS PRATIQUES

En cas d'accident, il est d'usage de ne pas déplacer les véhicules sauf absolue nécessité, jusqu'à ce que la police ait établi un constat.

En cas d'infraction au code de la route, le contrevenant étranger doit immédiatement payer l'amende correspondante, voire, en cas de faute grave justifiant la comparution ultérieure devant un tribunal, une caution équivalant au montant maximal de l'amende.

L'impossibilité de payer l'amende peut entraîner la confiscation immédiate du véhicule ou des documents afférents à celui-ci. Dans ce dernier cas, une attestation provisoire de circulation est délivrée à l'auteur de l'infraction.

Numéro d'urgence : 112, d'un téléphone fixe et portable

Péage

Le Portugal a mis en place un système de péage exclusivement électronique qui facture les passages sur autoroute en photographiant les plaques minéralogiques. Le paiement se fait par prélèvement automatique ou dans les bureaux de poste portugais (« Correios »).

D'autres solutions sont prévues pour les véhicules étrangers :

<http://www.portugaltolls.pt/fr/web/portal-de-portagens/home> (site en français).